



SESSION
16/10/2019

Envoyé en préfecture le 21/10/2019
Reçu en préfecture le 21/10/2019
Affiché le 
ID : 007-210703195-20191016-DELIB862019-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Vœu
Référendum
d'initiative partagée
Aéroports de Paris

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Octobre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Présents : MM Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Durand, Fabre, Faïsse, Galamien, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Michelon, Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Pour : 22
Abstentions : /
Contre : /

Excusés : MM Butot, Bresolin, Dolard, Garreaud (pouvoir à Tolfo), Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mme Galamien.

En avril 2019, une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national d'exploitation des aéroports de Paris a été transmise au Conseil Constitutionnel. Ce dernier a, depuis, autorisé l'ouverture de la période de recueil des signatures en vue de l'organisation d'un référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP). Pour la première fois en France, le peuple est autorisé à se prononcer pour réclamer ce référendum d'initiative partagée.

Considérant que la demande de mise en œuvre d'un référendum d'initiative partagée sur la question de l'avenir d'ADP a recueilli, début avril, le soutien de plus d'un cinquième des parlementaires.

Considérant la nécessité d'obtenir désormais le soutien de 10% du corps électoral fixé à 4 717 396 personnes d'ici au 12 mars 2020.

Considérant qu'il est essentiel de faciliter l'accès de toutes et tous à cette consultation.

Considérant qu'aucune campagne publique d'information à destination des électeurs et électrices, ni de dispositif postal ou audiovisuel ne sont envisagés par le ministère de l'intérieur.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- rappelle que la Commune s'est déjà mobilisée par la mise à disposition des citoyens de points d'accès à Internet au sein du Centre Multi Media afin de permettre l'enregistrement des soutiens. Par ailleurs, en qualité de commune la plus peuplée du Canton, elle est chargée de l'enregistrement électronique des soutiens présentés sous forme papier selon un imprimé CERFA dédié.

- réaffirme son soutien au référendum d'initiative partagée concernant l'avenir du service public national « Aéroports de Paris ».
- décide de lancer une campagne d'information des citoyen·ne·s sur cette consultation en précisant les modalités de signature.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI


